LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général adjoint et greffier adjoint de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 13 octobre 2026, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant : 1072-10-2026 modifiant les règlements de lotissement 106-92 et 270-90 aux fins d'établir les circonstances où le rôle d'évaluation peut être utilisé pour l'établissement de la valeur d'une contribution

- Plus particulièrement ce règlement vise à permettre l'utilisation du rôle d'évaluation foncière de la municipalité aux fins de l'établissement de la valeur d'un terrain, lors du calcul d'une contribution pour parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Lorsque le terrain, y compris le site, dont la valeur doit être établie constitue une unité d'évaluation inscrite au rôle ou une partie d'une telle unité dont la valeur est distinctement inscrite au rôle.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 10 novembre 2026, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 2 novembre 2026.

Mathieu Robillard

Directeur général adjoint et greffier adjoint